



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



2017
2018

Québec 

**RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION**
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

**2017
2018**

Cette publication a été réalisée par la Direction du soutien à la gouvernance organisationnelle en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible est disponible sur le site du ministère du Conseil exécutif.

Vous pouvez obtenir de l'information en vous adressant à la Direction des communications ou en consultant le site Web du ministère du Conseil exécutif : www.mce.gouv.qc.ca.

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-2001
Télécopieur : 418 643-3006
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Décembre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-82904-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-82905-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2018

LETTRES DE TRANSMISSION DU RAPPORT
ANNUEL DE GESTION DU MINISTÈRE
DU CONSEIL EXÉCUTIF



Québec, le 3 décembre 2018

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2018.

Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique et fait état de la performance du Ministère et des ressources utilisées dans l'accomplissement de sa mission et de la poursuite des objectifs qu'il s'est fixés sous l'administration qui m'a précédé.

De plus, ce document rend compte de l'application de politiques gouvernementales, ainsi que de lois et de règlements en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

François Legault

Québec, le 27 novembre 2018

Monsieur François Legault
Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* qui rend compte, à la population du Québec, des plus importantes réalisations du ministère du Conseil exécutif pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2018.

Les résultats obtenus sous la gestion de mes prédécesseurs témoignent du professionnalisme des employées et employés du Ministère. Je tiens à les remercier pour les efforts déployés au cours de la dernière année. Je suis fier de pouvoir compter sur leur engagement dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Yves Ouellet

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration attestant la fiabilité.....	1	Section 03 - Utilisation des ressources	35
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne	1	Ressources humaines	35
Section 01 - Présentation générale du ministère du Conseil exécutif..	3	Ressources financières.....	39
Mission - vision - valeurs - enjeu	3	Ressources informationnelles	43
Organisation administrative	4	Section 04 - Autres exigences	45
Section 02 - Résultats 2017-2018	7	Accès à l'égalité en emploi.....	45
Résultats en lien avec les engagements du Plan stratégique 2015-2017	7	Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels	48
Orientation 1 - Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État dans le but d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement. . .	7	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	50
Orientation 2 - Soutenir la mise en œuvre de grands dossiers de l'État visant la solidarité, l'égalité et la prospérité de la population dans toutes les régions du Québec	17	Égalité entre les femmes et les hommes	50
Orientation 3 - Promouvoir l'excellence au cœur d'une organisation performante	25	Emploi et qualité de la langue française	50
Autres résultats.....	26	Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service	50
Résultats par rapport aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens.....	27	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web	52
Résultats relatifs au développement durable et aux changements climatiques	28	Annexe - Lois et règlements	53
Résultats relatifs aux mesures en matière d'occupation et de vitalité des territoires	32	Liste des tableaux.....	55

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs du Ministère ;
- présente les résultats atteints au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2015-2017, prolongé jusqu'au 31 mars 2018, le Plan d'action de développement durable 2016-2020 et les mesures de l'occupation et de la vitalité des territoires ;
- présente les engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Yves Ouellet

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Québec, le 23 novembre 2018

Monsieur Yves Ouellet
Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère du Conseil exécutif, pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,

Marie-Claude Ferland, CPA, CA
Secrétariat du Conseil du trésor

MISSION - VISION - VALEURS - ENJEU

Le Conseil exécutif a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'Administration de l'État.

Le Conseil exécutif forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est administré par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le Ministère exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Il a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. À ce titre, il assure les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Par ailleurs, le Ministère assume la responsabilité du soutien à la prise de décision gouvernementale pour certains secteurs ou domaines reliés aux mandats particuliers confiés par le gouvernement.

Enfin, le Ministère coordonne la communication gouvernementale.

Mission

Le ministère du Conseil exécutif soutient et conseille le gouvernement dans sa prise de décision ainsi que dans l'élaboration et la réalisation de son plan d'action.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement ainsi que de la communication gouvernementale.

Vision

Une équipe forte de son savoir-faire et engagée dans l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour une société prospère et équitable.

Valeurs

Intégrité
Transparence
Excellence
Rigueur
Innovation
Fierté

Enjeu

Efficacité, cohérence
et intégrité de l'action
gouvernementale



Préoccupations à l'égard du développement durable

Le Ministère accorde une importance au développement durable et s'inspire des principes définis dans la Loi sur le développement durable.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec. Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor. Il assure également la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. De même, le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par le Secrétariat général et le Secrétariat du Conseil exécutif. La Direction générale de la gouvernance et de l'administration fournit l'expertise et le soutien en matière de gouvernance organisationnelle et de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté de secrétariats appelés à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décision gouvernementale :

- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable ;
- le Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Le Ministère inclut aussi des secrétariats qui assument des mandats particuliers :

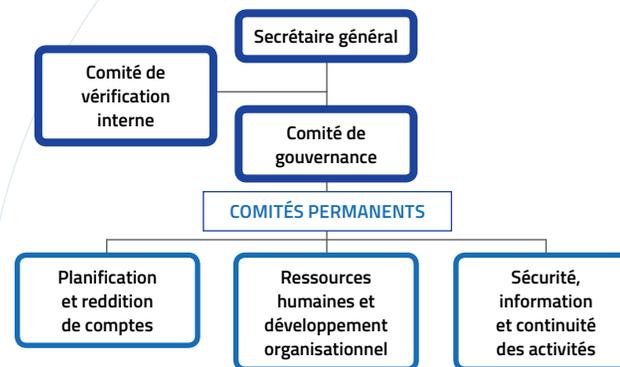
- le **Secrétariat à la jeunesse** assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en assurant la coordination et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse ;
- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** assiste le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et conseille le gouvernement du Québec. Il voit à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Il est responsable de la mise en œuvre de la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes, qui vise une diplomatie intérieure proactive dans la conduite des relations canadiennes, et de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne. Il a aussi pour mandat de coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada, de façon à positionner et à faire connaître le Québec tant auprès des représentantes et représentants de la société civile qu'auprès des partenaires fédératifs. Il est responsable des relations avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. Il assume également la responsabilité du dossier constitutionnel ;
- le **Secrétariat aux affaires autochtones** coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général. Il soutient et assiste le ministre responsable des Affaires autochtones ;
- le **Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques** assiste la ministre responsable, notamment pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques québécoises, plus particulièrement du cadre électoral, pour élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions, pour modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même que pour promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

- le **Secrétariat aux affaires maritimes** coordonne les actions gouvernementales en facilitant la concertation entre les partenaires et en assurant la mise en œuvre de la Stratégie maritime. Il soutient le ministre délégué et l'assiste sur toute question ayant une incidence directe et importante sur la valorisation et l'exploitation du potentiel maritime du Québec dans sa réalité économique, sociale et environnementale, et ce, dans un contexte de croissance des échanges commerciaux internationaux. Il appuie également le Comité ministériel de l'implantation de la Stratégie maritime ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise** assiste la ministre responsable, notamment en assurant le lien entre les organismes gouvernementaux et les groupes sectoriels, régionaux et provinciaux qui représentent les Québécoises et Québécois d'expression anglaise. Il veille également à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales, et ce, en concertation avec les ministères et les organismes concernés. Finalement, il conseille le gouvernement, les ministères et les organismes en matière de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise et assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques pouvant avoir une incidence sur ces communautés.

Tous ces secrétariats agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

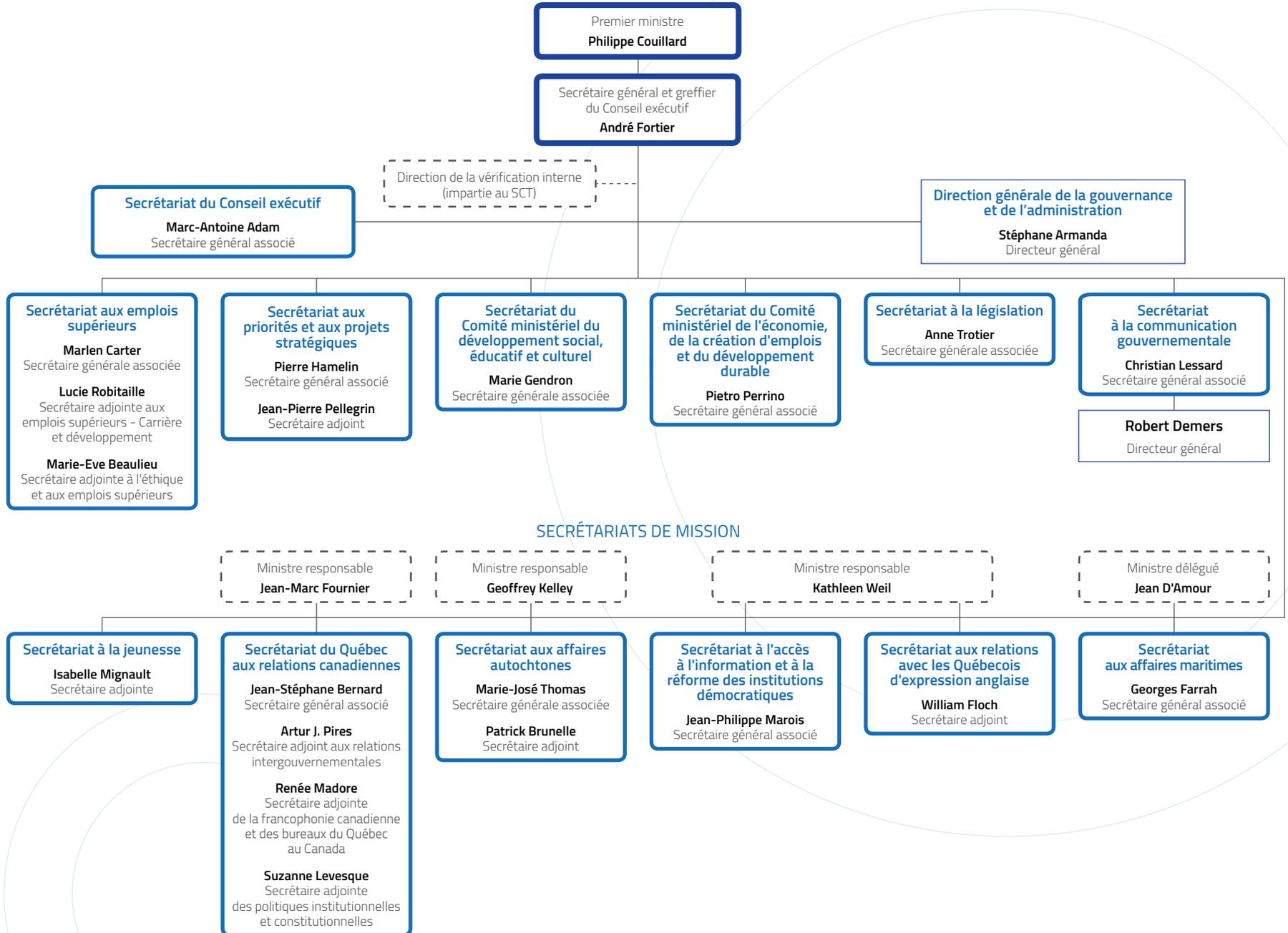
Structure de gouvernance

La structure de gouvernance contribue au renforcement de la capacité de prise de décision stratégique du Ministère. Elle est composée d'un comité de gouvernance soutenu par trois comités permanents et d'un comité de vérification interne :



Le Comité de gouvernance soutient et conseille le secrétaire général dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard des orientations stratégiques et de la gestion globale du Ministère. Les trois comités permanents et le comité de vérification interne fournissent l'éclairage requis sur les questions liées à leurs domaines d'affaires.

Ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2018



La structure administrative détaillée et à jour du Ministère peut être consultée au <http://www.mce.gouv.qc.ca>.

RÉSULTATS EN LIEN AVEC LES ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2015-2017

Le Plan stratégique 2015-2017 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2018.

ORIENTATION 1

Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État dans le but d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement

AXE 1

Soutien à la prise de décision

OBJECTIF

Soutenir le gouvernement dans la définition de ses priorités stratégiques et de son programme législatif



INDICATEUR

Nombre et nature des activités d'analyse et de conseil effectuées pour assurer la définition des priorités stratégiques et du programme législatif

Soutien aux travaux du Comité de législation

En 2017-2018, le Ministère a contribué à la réalisation du mandat du Comité de législation. Ce dernier assure la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou d'amendement que le gouvernement entend présenter à l'Assemblée nationale. Ainsi, le Ministère a soutenu le Comité dans l'examen :

- de 39 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- d'amendements devant être apportés à 18 projets de loi déjà présentés et nécessitant une décision du Comité ;
- de directives encadrant la rédaction des dispositions législatives ;

- de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Durant la même période, le Comité a tenu 26 réunions et rendu 65 décisions.

Soutien à la définition et à la réalisation des priorités

Le Ministère a élaboré une proposition de plan d'action gouvernemental des dossiers prioritaires. Il a assuré le suivi de ce plan d'action, notamment en ce qui concerne ses contenus, son aspect budgétaire et ses communications. Il a également réalisé des mandats stratégiques en collaboration avec les ministères et les organismes concernés.

Par son rôle, le Ministère a soutenu le Comité des priorités et des projets stratégiques en assurant la planification, la coordination et l'analyse de divers dossiers. Ce comité a pour mandat de définir l'orientation générale des politiques du gouvernement, de déterminer ses priorités d'action et d'en assurer le suivi en tenant compte des grands enjeux actuels et futurs du Québec. En 2017-2018, le Comité s'est réuni à 17 reprises.

Le Ministère collabore également avec le Comité ministériel de la conciliation famille-travail-études, qui veille à la prise en compte des besoins des Québécoises et Québécois en cette matière. Pour ce faire, il identifie et propose des actions à mettre en œuvre afin d'accroître la souplesse dans l'organisation du travail et des établissements d'enseignement. Créé le 11 octobre 2017, ce comité est présidé par le ministre de la Famille. En 2017-2018, il s'est réuni à 6 reprises.

Le Ministère a aussi participé au Comité-conseil sur l'allègement réglementaire, coprésidé par le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional et par la vice-présidente pour le Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

De même, le Ministère a offert son soutien au cabinet du premier ministre par :

- l'élaboration de la documentation relative aux enjeux de l'actualité, en collaboration avec les ministères concernés ;
- le suivi de la conjoncture économique tant régionale, provinciale et nationale qu'internationale ;
- le suivi des principales actions du gouvernement et la réalisation de bilans des activités gouvernementales.

OBJECTIF

Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du programme du gouvernement

INDICATEUR

Nombre et nature des activités d'analyse et de conseil effectuées pour assurer le fonctionnement du processus décisionnel et la mise en œuvre du programme du gouvernement

Le Ministère soutient deux comités ministériels permanents qui ont pour mandat d'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales. Il s'agit du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel (CMDSEC) et du Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable (CMECEDD).

À cet effet, le Ministère est chargé d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions de recommandations sont préparées à l'intention des présidentes et présidents et des ministres membres des comités ministériels permanents ainsi que du Conseil des ministres. En 2017-2018, le Ministère a traité 926 dossiers.

- Le CMDSEC a pour mandat d'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la main-d'œuvre, de la formation professionnelle, de la santé et des services sociaux, du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, de la protection de la jeunesse, des saines habitudes de vie, de la famille et de l'enfance, de la protection des consommateurs, de l'habitation, de la sécurité publique, de la justice, des droits de la personne, des aînés, des jeunes, de la lutte contre l'intimidation, de la condition féminine, du loisir et du sport, de la culture, de la langue française et des relations avec les Québécois d'expression anglaise ainsi qu'en ce qui concerne les relations canadiennes, la francophonie canadienne, les institutions démocratiques, l'accès à l'information et les affaires autochtones.

En 2017-2018, le CMDSEC s'est réuni à 41 reprises et a formulé 154 recommandations.

- Le CMECEDD a pour mandat d'assurer la cohérence des actions gouvernementales dans les domaines du développement économique, local et régional et de l'occupation du territoire, de la création d'emplois et de productivité, des affaires municipales, des finances, du développement touristique, du développement durable, de la protection de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, des forêts, du Plan Nord, des affaires maritimes, de la commercialisation et de l'exportation, de la stratégie numérique, de l'immigration, des relations internationales et de la francophonie, des relations canadiennes et de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de l'énergie et des ressources naturelles, de la faune et des parcs, de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, du transport, de la mobilité durable, de l'électrification des transports, de l'allègement réglementaire, de la recherche, de la science, de l'innovation, de l'intégrité des marchés publics et des ressources informationnelles.

En 2017-2018, le CMECEDD s'est réuni à 37 reprises et a formulé 135 recommandations.

OBJECTIF

Soutenir la contribution de la haute fonction publique dans la réalisation des priorités gouvernementales

INDICATEUR

Nombre et nature des activités et des services offerts aux titulaires d'un emploi supérieur

Activités et services offerts aux titulaires d'un emploi supérieur

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de perfectionnement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certaines activités et quelques services sont également offerts aux personnes désignées comme relève de la haute fonction publique.

Cercle de la haute fonction publique

Ce type d'activité vise à enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, à faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations ainsi qu'à favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés à leurs mandats. En 2017-2018, 4 activités ont été offertes auxquelles 377 personnes ont participé.

Séminaires et autres activités de perfectionnement

Ces activités visent le développement et la mise à niveau des compétences des titulaires d'un emploi supérieur.

Tableau 1 – Séminaires et autres activités de perfectionnement 2017-2018

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participations
Séminaires	15	277
Ateliers-rencontres	8	109
Rencontre d'information et d'échanges pour les présidentes et présidents de conseils d'administration d'organismes publics	1	17

Activités d'intégration pour les nouvelles et nouveaux titulaires

Ces activités visent à sensibiliser les nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur aux diverses facettes de leur rôle et de l'environnement dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions.

Tableau 2 – Activités d'intégration 2017-2018

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participations
Séance d'intégration des nouvelles et nouveaux titulaires en situation de gestion	1	23
Accueil des nouveaux membres des tribunaux administratifs	1	23

Programme de relève

Ce programme vise à repérer des personnes qualifiées qui répondent au profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et à les accompagner dans leur cheminement professionnel.

Tableau 3 – Programme de relève 2017-2018

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participations
Séance d'accueil de la relève de la haute fonction publique	1	23
Ateliers-rencontres	2	41
Rencontres interactives sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale	5	80

En 2017-2018, huit personnes inscrites au Programme de relève ont été nommées à des emplois supérieurs. Un accompagnement personnalisé a également été offert. Depuis le lancement de ce programme, en 2006, 167 personnes y ont été inscrites, parmi lesquelles 93 ont été nommées. De ces candidatures, 41,3 % sont des femmes et 58,7 % sont des hommes. L'âge moyen des personnes inscrites, au 31 mars 2018, s'établit à 50 ans.

Programme de mentorat

Ce programme est offert aux nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes désignées comme relève de la haute fonction publique. Au total, 327 dyades mentors-mentorés ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

Tableau 4 – Programme de mentorat 2017-2018

	Formées en 2017-2018	Actives au 31 mars 2018
Nombre de dyades	13	49

Éthique et déontologie

En matière d'éthique et de déontologie, le Ministère :

- a offert un service-conseil auprès des titulaires d'un emploi supérieur ;
- a organisé des séances de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur ;
- s'est assuré que les personnes candidates à un emploi supérieur avaient rempli des déclarations d'intérêt, qu'elles dénonçaient leurs intérêts une fois nommées, le cas échéant, et qu'il n'y avait pas d'incompatibilité de fonctions quant à leur situation ;
- a communiqué avec les titulaires d'un emploi supérieur et leur a rappelé systématiquement les règles qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat ;
- a assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

OBJECTIF

Assurer la cohérence des messages gouvernementaux et la coordination des communications des ministères et des organismes en lien avec les priorités gouvernementales



INDICATEUR

Nombre et nature des activités de concertation et de coordination réalisées visant la cohérence de l'action gouvernementale dans les communications

Coordination de la communication gouvernementale

En 2017-2018, le Ministère a contribué à la réalisation d'activités de communication gouvernementale jugées prioritaires, dont le Plan économique du Québec, la lutte contre la violence sous toutes ses formes, les métiers et les professions d'avenir, la promotion et la valorisation de la langue française ainsi que la sensibilisation à l'apport de l'immigration à la société québécoise.

Dans le cadre de son mandat de coordination des communications gouvernementales, le Ministère a assuré, entre autres :

- le traitement de 209 demandes d'avis de pertinence, de 2 avis de transfert et de 504 projets de communication ;
- la coordination de 1 473 activités publiques gouvernementales en 2017-2018 ;
- la supervision et la coordination des travaux de 4 équipes projet en communication liées à des enjeux prioritaires ;
- la direction ou la participation à 4 comités portant sur :
 - la réorganisation des communications gouvernementales,
 - la promotion de l'image du Québec à l'international,
 - les communications régionales,
 - l'organisation des activités publiques ;
- la supervision de la participation gouvernementale et de la visibilité accordée au gouvernement du Québec lors de 246 activités publiques ;
- la gestion d'outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale ;

- la reconnaissance des réalisations des directions des communications des ministères et des organismes, par l'entremise de la cérémonie des prix Zénith;
- le partage et l'acquisition de connaissances dans le domaine des communications, entre autres, numériques;
- la mise en place d'un pôle d'expertise sur les campagnes gouvernementales de communication afin d'assurer leur efficacité et leur impact auprès de la population et de favoriser la convergence des efforts autour d'objectifs communs et prioritaires.

Communications numériques

Les travaux de mise en œuvre de la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales se sont poursuivis et ont permis, notamment :

- de choisir l'orientation technologique de la plateforme Web gouvernementale en développement;
- d'amorcer la production de la plateforme Web gouvernementale unifiée;
- de cibler les besoins en information des internautes et des publics par un sondage auprès des citoyennes et citoyens;
- de créer des comptes de médias sociaux généralistes du gouvernement du Québec qui favorisent une approche proactive auprès de la population.

La Stratégie fait la promotion d'une offre d'information et de services globale et unifiée sur le Web ainsi que dans l'espace numérique. Afin que les travaux concernant les sites Web gouvernementaux soient faits selon les orientations de la Stratégie, un moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de ces sites a été maintenu.

En 2017-2018, le Ministère a analysé 15 demandes de dérogation et 16 demandes d'ouverture de comptes de médias sociaux provenant des ministères et des organismes.

AXE 2

Défense et promotion du Québec sur la scène intergouvernementale canadienne

OBJECTIF

Soutenir la réflexion et renforcer la cohérence de l'action engagée par le gouvernement afin d'assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et d'en promouvoir le plein exercice au sein du Canada



INDICATEUR

Nombre et nature des activités, des projets et des travaux auxquels le Ministère a été associé

Soutien à l'action gouvernementale sur la scène intergouvernementale canadienne

En 2017-2018, le Ministère a élaboré et publié la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes ainsi que le matériel de communication qui l'accompagne.

Il a aussi assuré la veille, l'analyse et le suivi des projets de loi fédéraux et des projets de règlement ainsi que d'autres mesures susceptibles de toucher les compétences constitutionnelles du Québec, notamment :

- le projet de loi C-45 – *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois*, au regard du partage des compétences et des répercussions potentielles au Québec, notamment sur le projet de loi n° 157 : Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;
- le projet de loi C-49 – *Loi apportant des modifications à la Loi sur les transports au Canada et à d'autres lois concernant les transports ainsi que des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*, en ce qui concerne la protection des consommatrices et consommateurs dans le domaine du transport aérien;
- le projet de loi C-52 – *Loi visant à soutenir les droits acquis en matière d'accès à l'information*, en ce qui concerne le transfert, au Québec, des données du registre des armes d'épaule;

- le projet de loi C-59 – *Loi concernant des questions de sécurité nationale*, en ce qui concerne les modifications projetées à la *Loi antiterroriste de 2015*;
- le projet de loi S-201 – *Loi visant à interdire et à prévenir la discrimination génétique*, en ce qui concerne la validité constitutionnelle de la *Loi sur la non-discrimination génétique*, édictée par cette dernière.

De plus, la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme canadien a fait l'objet de veille et d'analyse, notamment :

- l'avis du 10 mai 2017, rendu par la Cour d'appel du Québec dans le Renvoi relatif à la constitutionnalité de la mise en place d'une réglementation pancanadienne des valeurs mobilières sous la gouverne d'un organisme unique, concernant la validité constitutionnelle de cette initiative mise de l'avant par le gouvernement fédéral, cinq provinces et un territoire;
- la décision du 28 juin 2017 de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Google c. Equustek Solutions*, sur la question de la compétence des tribunaux de première instance d'émettre des injonctions ayant une portée extraterritoriale et de la question de la neutralité d'Internet;
- les décisions du 26 juillet 2017 de la Cour suprême du Canada dans les affaires *Clyde River (Hameau) c. Petroleum Geo-Services Inc.* et *Chippewas of the Thames First Nation c. Pipelines Enbridge inc.*, concernant l'obligation de la Couronne de consulter les Autochtones et la possibilité pour elle de déléguer cette obligation lorsque le décideur est un organisme administratif (Office national de l'énergie);
- la décision du 2 août 2017 de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire *Vidéotron c. Ville de Gatineau*, concernant la contestation par la compagnie Vidéotron de la constitutionnalité de règlements municipaux applicables au domaine des réseaux de télécommunication.

Par ailleurs, le Ministère a collaboré au renforcement de la position défendue par la Procureure générale du Québec dans le dossier concernant le Renvoi relatif à la Loi sur les valeurs mobilières, dont l'audition en Cour suprême du Canada a eu lieu le 22 mars 2018.

De même, il a participé à des activités de nature scientifique portant sur divers aspects des compétences constitutionnelles du Québec, dont, entre autres, le congrès annuel de l'Association canadienne de science politique, à l'Université Ryerson de Toronto (Ontario) et le colloque annuel État de la fédération, à l'Université Queen's de Kingston (Ontario).

OBJECTIF

Faire mieux connaître le Québec aux gouvernements et à la société civile des provinces et des territoires du Canada ainsi qu'au gouvernement fédéral, notamment par le maintien de liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes

INDICATEUR 1

Projets réalisés dans le cadre des programmes placés sous la responsabilité du Ministère

Programmes en matière de francophonie canadienne

En 2017-2018, la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne a été marquée par diverses initiatives de partenariat, de réseautage et de collaboration visant à renforcer les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Les discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont poursuivies afin d'accroître la coopération intergouvernementale, comme les budgets qui y sont consacrés, et de soutenir davantage d'initiatives répondant aux besoins de ces communautés.

Le Programme de coopération intergouvernementale et le Programme d'appui à la francophonie canadienne constituent des leviers d'action importants de la Politique. Ils financent de nombreuses initiatives visant à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne. Grâce à ces deux programmes, 326 initiatives ont été soutenues en 2017-2018. Un appui financier de plus de 2,1 millions de dollars a été accordé dans des secteurs prioritaires pour la francophonie canadienne. À lui seul, le secteur de la culture et des communications représente près de 55,8 % des initiatives, et celui de l'éducation, 12,9 %.

Relativement au Programme de coopération intergouvernementale, le Ministère a financé la réalisation de 158 initiatives, représentant des investissements de plus de 920 000 \$. Quant au Programme d'appui à la francophonie canadienne, une somme de plus de 1,2 million de dollars a été accordée pour la réalisation de 168 initiatives. Parmi celles-ci, 70 ont une portée pancanadienne ou couvrent plusieurs provinces et territoires.

Appui par l'entremise de programmes de soutien en matière de francophonie canadienne – exemples d'initiatives soutenues

Culture et communications  *	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tournée canadienne Québec cinéma ○ Remise du prix littéraire Champlain ○ Appui au virage numérique des journaux francophones en situation minoritaire ○ Course des régions pancanadienne
Éducation et développement de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déploiement dans les provinces et territoires du programme québécois Défi génie inventif ○ Programme de stages en éducation ○ Échanges d'expertise en pédagogie de l'immersion française ○ Mise en place d'une plateforme numérique interactive facilitant la diffusion de matériel pédagogique en français, notamment en construction identitaire
Jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jeux de la Francophonie canadienne 2017 ○ Parlement jeunesse pancanadien 2018

* Toute action relative à l'occupation et à la vitalité des territoires (OVT) est identifiée par cette icône.

Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise

Le Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise vise à appuyer le développement et la diffusion de connaissances qui concourent à une meilleure compréhension du Québec et de ses relations canadiennes. Le volet Affaires intergouvernementales appuie en priorité les initiatives qui contribuent à la promotion de relations intergouvernementales fondées sur le respect de la Constitution et la reconnaissance de la spécificité du Québec. Le volet Identité québécoise appuie prioritairement les initiatives qui favorisent la compréhension du Québec, de son identité nationale, de ses institutions ainsi que des réalités et des perspectives de la société québécoise au Canada. En 2017-2018, le Ministère a financé 12 initiatives, pour une somme totale de plus de 300 000 \$. Ce programme a permis de soutenir, entre autres, les initiatives suivantes :

- Colloque Let's Talk: A Conversation about Canada and Québec, le 20 novembre 2017, à l'Université Queen's de Kingston (Ontario);
- Traduction de l'ouvrage *Les finances publiques au Canada – Le fonctionnement de l'État à la lumière du processus budgétaire* (Université d'Ottawa);
- Programmation de recherche du Centre d'analyse politique : Constitution et fédéralisme, à l'Université du Québec (Montréal);
- Recherche intitulée « Les relations intergouvernementales canadiennes et les traités de libre-échange. Le rôle du Québec et de l'Ontario dans la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain. Une perspective comparée », École nationale d'administration publique.

Activités publiques

Le Ministère a collaboré à l'organisation d'activités visant à présenter la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes auprès d'universitaires, de politiciennes et politiciens, de fonctionnaires ainsi que d'organismes. Aussi, il a engagé un dialogue avec la société civile au Canada. Au 31 mars 2018, 90 activités (des allocutions, des séminaires, des rencontres privées, des présentations dans des cours, des entrevues) ont été tenues au Québec ainsi que dans la plupart des provinces canadiennes. À ces dernières s'ajoutent 12 activités de préléancement de la Politique, qui ont eu lieu au Québec, en Alberta et au Royaume-Uni.

Les Bureaux du Québec au Canada ont participé à la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, par des activités de promotion, d'animation et de réseautage auprès des communautés francophones et acadiennes au Canada. En collaboration avec les ministères, les Bureaux ont également participé à la promotion des entreprises et des créatrices et créateurs québécois au Canada. Les informations de nature commerciale et économique recueillies sont diffusées auprès de l'industrie québécoise, des organismes d'expansion des marchés et de l'administration publique.

INDICATEUR 2

Nombre de rencontres avec les représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires

Rencontres intergouvernementales

En 2017-2018, le Ministère a participé à des rencontres avec les ministères concernés, en vue de l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales canadiennes ou dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou leurs organismes au Canada. Il a également contribué à la préparation des réunions intergouvernementales et multilatérales sollicitant des gouvernements au Canada.

Il a participé activement à 85 d'entre elles, dont :

- la 22^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne – Réunion provinciale-territoriale et Réunion fédérale-provinciale-territoriale, à Gatineau, en juin 2017 ;
- la Réunion estivale 2017 du Conseil de la fédération, à Edmonton, en juillet 2017  ;
- la Rencontre 2017 des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario, à Québec, en septembre 2017 ;
- la Réunion des premiers ministres (fédéral, provinciaux et territoriaux), à Ottawa, en octobre 2017  ;
- le 2^e Forum sur l'immigration francophone, à Toronto, en mars 2018.

Le Ministère a aussi été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit à la signature de 58 ententes intergouvernementales canadiennes. De plus, il a été sollicité dans les discussions menant à la conclusion de 186 ententes entre des organismes municipaux, scolaires ou publics avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes ou un organisme public fédéral, autorisées par le gouvernement du Québec ou par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

Également, le Ministère a collaboré à la rédaction de 13 décrets d'exclusion d'ententes ou de catégories d'ententes de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

AXE 3

Renforcement de la démocratie québécoise

OBJECTIF

Conseiller et soutenir le gouvernement dans l'amélioration du cadre légal et normatif visant à renforcer la confiance du public envers ses institutions et à favoriser leur transparence

INDICATEUR

Nombre et nature des activités, des travaux et des projets réalisés

Soutien au renforcement de la démocratie

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses travaux afin de donner suite aux orientations gouvernementales en matière de transparence, de lobbyisme et de participation citoyenne.

Au printemps 2017, le Ministère a effectué divers travaux qui ont mené à l'adoption du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique ainsi qu'à la publication du rapport de synthèse. Ce cadre est un outil destiné aux ministères et aux organismes afin qu'ils puissent s'appuyer sur des principes et des critères reconnus dans l'organisation et l'exécution d'activités de participation publique.

Pour assurer la mise en œuvre de ce cadre de référence, le Ministère a offert des séances d'information aux ministères et aux organismes. Il a aussi entamé des travaux en vue de mettre en place un mécanisme de suivi de son application. De plus, le 13 mars 2018, les organisations de la société civile ont assisté à une allocution de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques lors du forum Expérimenter l'acceptabilité sociale, organisé par le groupe Votepour.ca à l'Université Laval.

Par ailleurs, le Ministère a :

- participé au Groupe de travail interministériel et au Comité interministériel sur la Stratégie numérique du Québec, pilotés par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Le Ministère a produit un avis sur le projet de cette stratégie ;

- poursuivi ses travaux afin de répondre aux recommandations de la commission Charbonneau en matière d'éthique ainsi qu'à celles qui ont été formulées par le Commissaire à l'éthique et à la déontologie dans son *Rapport sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, ayant fait consensus parmi les membres de la Commission des institutions ;
- effectué des travaux visant notamment à évaluer l'opportunité d'un partenariat entre le Commissaire au lobbyisme du Québec et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la mise en place d'un nouveau registre dans l'éventualité d'un transfert de la responsabilité du registre des lobbyistes au Commissaire ;
- rédigé des documents (incluant des mémoires, des projets de loi et des analyses) menant à la présentation, à l'Assemblée nationale, du projet de loi n° 140, Loi concernant les services dont bénéficie un ancien premier ministre, sanctionnée le 12 juin 2018 ;
- participé à l'étude réalisée par la Commission des institutions, portant sur le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature.

En raison de son expertise en matière électorale, le Ministère collabore avec le ministère de la Justice et le Directeur général des élections du Québec dans divers litiges portant sur la Loi électorale. Il a assuré ainsi un suivi des travaux entrepris ou réalisés par le Directeur général des élections du Québec, dont ceux du Comité consultatif institué en vertu de la Loi électorale de même que ceux de la Commission de la représentation électorale.

Enfin, le Ministère a produit plusieurs analyses visant à soutenir et à conseiller le gouvernement en matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne, en plus d'assurer une veille stratégique.

OBJECTIF

Soutenir les ministères et les organismes dans leur action visant à favoriser l'accès aux documents publics ainsi qu'à protéger les renseignements personnels

**INDICATEUR**

Nombre et nature des activités, des travaux et des projets réalisés

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses travaux afin de soutenir les ministères et les organismes concernant leurs obligations prévues, notamment, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Dans le cadre de son mandat, il a :

- émis 14 avis concernant, notamment, des projets de loi, des projets de règlement et des projets technologiques ayant des répercussions en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- réalisé une cinquantaine d'analyses et émis des avis concernant la Loi, le Règlement et autres sujets en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- répondu à près de 180 demandes d'information provenant des ministères et des organismes et portant notamment sur des questions relatives à l'application de la Loi ou à la mise en œuvre du Règlement.

Le Ministère coordonne et soutient le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, lequel compte plus d'une centaine de membres au sein des organismes publics. À cet effet, il a :

- produit deux bulletins d'information axés, notamment, sur les travaux en lien avec la Loi, la jurisprudence et les meilleures pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- organisé une journée de formation pour les membres du Réseau.

Pour donner suite aux Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels de 2015, le Ministère a poursuivi les travaux sur la révision de la Loi, en procédant à la rédaction du projet de loi et à la préparation du soutien pour la mise en œuvre des changements législatifs. Il a également coordonné une dizaine de rencontres concernant l'élaboration de quatre règlements, similaires au Règlement sur la diffusion, qui seront applicables aux établissements de santé et de services sociaux, aux organismes scolaires, aux organismes municipaux et aux ordres professionnels.

Le Ministère a aussi contribué aux travaux menant à l'adoption de la Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés.

Lors de la révision de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Ministère a tenu 4 rencontres avec des associations représentatives de ce secteur afin de recueillir leurs besoins et leurs préoccupations et de discuter des moyens de consultation appropriés.

Par ailleurs, le Ministère a coordonné le Groupe de travail sur les renseignements génétiques, qui s'est réuni à 7 reprises. Il a également participé aux comités et aux réseaux suivants :

- Comité d'orientation pour l'accès aux données par les chercheurs (5 rencontres);
- Comité des dirigeants gouvernementaux concernant le projet de déploiement de Services Québec (2 rencontres);
- Réseau des responsables des unités de relations canadiennes (2 rencontres);
- Comité sur la gestion de l'information gouvernementale (1 rencontre).

ORIENTATION 2

Soutenir la mise en œuvre de grands dossiers de l'État visant la solidarité, l'égalité et la prospérité de la population dans toutes les régions du Québec

AXE 1

Participation active des jeunes à la société québécoise

OBJECTIF

Proposer un nouveau cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes

INDICATEURS

- Lancement et mise en œuvre de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse
- Élaboration, lancement et mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse
- Nombre et nature des réalisations s'inspirant des principes du gouvernement ouvert et favorisant la participation citoyenne et la transparence
- Mécanismes de suivi et d'évaluation des mesures soutenues par le Ministère dans le cadre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse

Cadre de référence pour l'action jeunesse

La mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures se fait au moyen de trois plans d'action quinquennaux successifs. Le premier de ces plans, la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, assure la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des jeunes. Ces actions sont réalisées en complémentarité avec d'autres qui existent au sein du gouvernement du Québec. Par l'entremise de cette stratégie, en 2017-2018, le Ministère a reçu 47 initiatives et a signé 201 conventions de subvention avec 147 organismes.

Le Ministère a entamé des travaux d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 et de certains programmes qui y sont liés.

Rencontres Perspectives jeunesse

Ce mécanisme de consultation publique est destiné exclusivement aux jeunes. Il a été utilisé lors des consultations publiques sur l'encadrement du cannabis, du 21 août au 12 septembre 2017.

Prix Reconnaissance jeunesse du Québec

La première remise des prix Reconnaissance jeunesse du Québec a eu lieu le 28 mars 2018, à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une importante mesure de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, dont l'objectif est de reconnaître les réalisations des jeunes et l'engagement des intervenantes et intervenants jeunesse s'étant démarqués dans chacun des cinq axes de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, soit la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat.

Au total, onze prix ont été remis par le premier ministre. Deux prix ont été décernés pour chacun des axes, l'un à une ou un jeune et l'autre à une intervenante ou un intervenant jeunesse. Le prix Emmett-Johns, le plus prestigieux de cette reconnaissance, a été remis à une personne ayant apporté une contribution exceptionnelle à la jeunesse au cours de sa carrière.

Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec

Dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, le gouvernement s'est engagé à mettre en place une chaire de recherche sur la jeunesse. Pour ce faire, le Ministère travaille en partenariat avec les Fonds de recherche du Québec, le scientifique en chef du Québec, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. L'appel de propositions visant à mettre en place la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec a été lancé en mars 2018.

La chaire-réseau est une infrastructure avant-gardiste qui favorise le partage des connaissances et qui décloisonne la manière de concevoir la jeunesse. C'est une façon innovante de faire appel à plusieurs chercheuses et chercheurs et d'instaurer une approche cohérente, multidisciplinaire et prospective. Elle vise à maximiser l'applicabilité et la portée des solutions qui émergent.

Axe Citoyenneté dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Pour les jeunes, la participation citoyenne et l'engagement civique contribuent à l'intégration dans la collectivité, à l'établissement et au renforcement d'un sentiment d'appartenance ainsi qu'à une prise de conscience de ce qu'il est possible de réaliser lorsqu'ils s'impliquent concrètement dans leur collectivité. Essentiels pour la démocratie québécoise, la participation et l'engagement des jeunes permettent aux collectivités de mieux connaître et de comprendre les besoins de ceux-ci et de les intégrer davantage dans leurs décisions.

AXE 2

Approfondissement des relations avec les Autochtones

OBJECTIF

Assurer l'information et la consultation des Autochtones pour mieux prendre en compte leurs droits, leurs préoccupations et leurs intérêts potentiels, dans le cadre des projets de développement prévus sur le territoire

OVT

INDICATEURS

- Nombre d'ententes conclues ou en cours de négociation en matière de consultation et d'accommodement
- Nombre d'activités visant à sensibiliser les milieux concernés aux pratiques d'affaires responsables à adopter à l'égard des nations et des communautés autochtones
- Nombre de rencontres du groupe interministériel de soutien à la consultation, coordonné par le Ministère, afin de veiller au respect de l'obligation de consultation du gouvernement

Soutien aux projets de développement

En lien avec le volet Soutien à la consultation des Fonds d'initiatives autochtones II et III, le Ministère a conclu 10 ententes de financement avec les communautés et les organismes autochtones suivants :

- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ;
- Essipit ;
- Grand conseil de la nation Waban-Aki ;
- Kebaowek ;
- Lac-Simon ;
- Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi ;
- Manawan ;
- Natashquan ;
- Pikogan ;
- Timiskaming.

Le soutien aux efforts consentis par les communautés et les organismes autochtones facilite la tenue des consultations gouvernementales, ce qui contribue au développement et au maintien de rapports constructifs et positifs entre les Autochtones et le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, le Ministère a joué un rôle-conseil auprès des promoteurs dont les projets sont susceptibles d'avoir une incidence sur les communautés autochtones.

Le Ministère participe activement aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la consultation et l'accommodement. Ce dernier constitue un lieu d'échanges privilégié sur les pratiques exemplaires mises en œuvre ailleurs au Canada en matière de consultation. Ce groupe a tenu une rencontre et une conférence téléphonique.

Le Ministère coordonne le Groupe interministériel de soutien sur la consultation des Autochtones, qui s'est réuni à 6 reprises.

OBJECTIF

Renforcer les relations avec les Autochtones, pour une cohabitation harmonieuse

OVT

INDICATEURS

- Nombre d'ententes en matière d'affaires autochtones conclues avec le gouvernement
- Nombre d'ententes en cours de négociation

Ententes en matière d'affaires autochtones

Le Ministère a conclu 173 ententes visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones, entre autres :

- les ententes de financement conclues par l'entremise des différents programmes ;
- la Modification n° 12 de l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (entente Sivunirmut) ;
- la Modification n° 1 de l'Entente concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik.

Par ailleurs, les négociations suivantes sont en cours :

- les revendications territoriales globales entre le Regroupement Petapan (Premières Nations innues de Mashteuiatsh, Essipit et Natashquan), le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ;
- la conclusion d'une entente concernant certains enjeux forestiers et fauniques entre le Québec et la Première Nation innue de Mashteuiatsh ;
- le règlement de la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale entre la nation attikamek et les gouvernements du Québec et du Canada ;

- la mise en œuvre des recommandations du Rapport Ciaccia-Lincoln de 2006 (négociations bilatérales – Algonquins de Lac-Barrière) ;
- les revendications territoriales globales entre le gouvernement du Québec, la nation micmaque, représentée par le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, et le gouvernement du Canada ;
- l'entente de consultation et d'accommodement sur la mise en valeur des hydrocarbures, entre le gouvernement du Québec et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi ;
- différents sujets avec la communauté de Natashquan ;
- le règlement de certains enjeux de chevauchement durant la période de chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides (discussions avec la nation huronne-wendat) ;
- le processus exploratoire de discussions entre la nation huronne-wendat et le gouvernement du Canada ;
- le processus de discussion portant sur la question des camps utilisés aux fins de la pratique d'activités traditionnelles et le traitement de différents enjeux fonciers avec la communauté algonquine de Timiskaming ;
- la mise en œuvre de certains aspects de l'Entente-cadre signée, en 2008, avec la communauté de Winneway, dont la question de l'assise territoriale ;
- la mise en application de l'Entente-cadre signée, en 2009, avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake, particulièrement afin de trouver un terrain d'entente en matière de fiscalité des carburants ;
- l'observation des travaux de la Table de négociation entre la Première Nation malécite de Viger et le gouvernement du Canada ;
- le règlement des enjeux de pêche sur la rivière Moisie ;
- les discussions exploratoires avec la Première Nation abitibiwinni portant sur différents enjeux territoriaux.

OBJECTIF

Favoriser le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones, y compris en milieu urbain

OVT

INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus
- Total des investissements engagés et réalisés

Fonds d'initiatives autochtones II et III

En 2017-2018, le Ministère a soutenu 119 projets par l'entremise de l'un ou l'autre des volets visés par le Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II) et le Fonds d'initiatives autochtones III (FIA III), soit le développement économique, la garantie de prêt, l'infrastructure communautaire, l'action communautaire, le développement social, le soutien à la consultation et l'aide aux Autochtones en milieu urbain.

Tableau 5 – Nombre de projets et sommes engagées par l'entremise des FIA II et III

Programmes	Nombre de projets en 2017-2018	Sommes engagées en 2017-2018 (k\$)	Cumulatif du nombre de projets de 2006 à 2018	Cumulatif des sommes engagées de 2006 à 2018 (k\$)
Programme d'aide aux Autochtones en milieu urbain*	0	0	8	1 625,6
Fonds d'initiatives autochtones	0	0	488	86 827,6
Fonds d'initiatives autochtones II	36	11 049,5	418	80 126,2
Fonds d'initiatives autochtones III	83	32 627,1	83	32 627,1
Total	119	43 676,6	997	201 206,5

* En 2017-2018, ce programme a été intégré au FIA III et est devenu un volet de celui-ci.

Versements dans la mise en œuvre d'ententes avec la nation inuite

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (entente Sivunirmut)	67,4 millions de dollars destinés à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats
Entente concernant le financement global des villages nordiques du Nunavik	16,6 millions de dollars aux quatorze villages nordiques pour les aider à offrir les services municipaux
Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (entente Sanarrutik)	22 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement d'initiatives communautaires et économiques

Versements issus des ententes entre le gouvernement du Québec et la nation crie

Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James	5 millions de dollars au Gouvernement de la nation crie afin de soutenir ses activités générales et certaines de ses immobilisations
Païement annuel prévu en vertu de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves)	96,7 millions de dollars
Païement annuel prévu en vertu de l'Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris entre le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et le Gouvernement de la nation crie	18,6 millions de dollars

Mise en œuvre de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec

Entente de partenariat signée en octobre 2009	2,1 millions de dollars à la nation naskapie de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis afin de financer des initiatives de développement économique et communautaire
---	---

AXE 3

Valorisation des potentiels territoriaux

OBJECTIF

Tirer pleinement et durablement parti des ressources et de l'industrie maritimes du Québec en considérant les enjeux d'ordres économique, environnemental et social

INDICATEURS

- Mise en œuvre de la Stratégie maritime
- Déploiement du Plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime

La Stratégie maritime présente une vision intégrée du développement maritime à l'horizon 2030, qui met en valeur l'immense potentiel maritime du Québec. Elle s'accompagne d'un plan d'action pour la période 2015-2020. À cet effet, le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en facilitant la concertation entre les partenaires concernés et en assurant la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie.

Coordination des actions gouvernementales

En 2017-2018, le Ministère a réalisé la reddition de comptes annuelle de la Stratégie maritime en respectant les normes en matière de traçabilité des preuves. Il a aussi proposé un cadre d'évaluation détaillé et adapté afin de mesurer les effets économiques, sociaux et environnementaux de la Stratégie.

Le Ministère a aussi innové dans ses façons de faire, notamment en poursuivant ses travaux avec le Contrôleur des finances pour mettre en place un outil de suivi budgétaire des projets de la Stratégie maritime, dans le but de mieux cibler les interventions du gouvernement en affaires maritimes.

Développement de l'économie maritime de manière durable

En 2017-2018, le Ministère a :

- mandaté l'Institut de la statistique du Québec pour mener deux études en vue d'estimer le nombre d'emplois directs et indirects générés par la concrétisation des investissements prévus dans le Plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime ;
- confié un nouveau mandat aux Armateurs du Saint-Laurent afin de dresser l'inventaire des services de transport maritime et d'estimer le nombre de marchandises transbordées dans les ports du Québec sous pavillon canadien, et ce, à la suite des résultats de l'étude réalisée par la Table du Québec sur le transport maritime courte distance concernant l'identification des créneaux de marché potentiel et les conditions de réussite de ce type de transport ;
- assuré le suivi des ententes de collaboration de quatorze zones industrialo-portuaires et de la création de leurs comités locaux (Baie-Comeau, Bécancour, Contrecoeur-Varennes, Gaspé, Matane, Montréal, Port-Cartier, Québec-Lévis, Rimouski, Saguenay, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Îles, Sorel-Tracy et Trois-Rivières) en organisant 4 réunions ;
- élaboré et organisé, en collaboration avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie ainsi que certains ministères et organismes, 5 missions à l'extérieur du Québec : Islande et Royaume-Uni, en mai 2017, Géorgie, en septembre 2017, Paris, en décembre 2017 et en mars 2018, et Saint-Pierre-et-Miquelon, en février 2018 ;
- élaboré le Plan d'action de la filière québécoise des biotechnologies marines 2018-2030 ;
- coordonné les travaux liés à la communication des représentations promotionnelles du ministre délégué aux Affaires maritimes ;
- organisé la BioMarine Business Convention à Rimouski, avec la collaboration du ministère des Relations internationales et de la Francophonie ainsi qu'avec celle de certains ministères et organismes, en octobre 2017 ;
- participé à des réunions de travail interministérielles afin de soutenir les démarches d'investissement de promoteurs dans des zones industrialo-portuaires ou des pôles logistiques ;

OVT

- participé au Salon national de l'éducation de Montréal et au salon Carrière formation de Québec, en octobre 2017, afin de faire la promotion des carrières maritimes ;
- soutenu l'activité Bienvenue à bord! organisée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime, en octobre 2017 ;
- rencontré les représentantes et représentants de délégations étrangères et du corps diplomatique pour promouvoir la Stratégie maritime, les atouts de son territoire, les entreprises et le réseau d'experts du Québec ;
- discuté de l'acquisition possible du quai de Percé avec Pêches et Océans Canada.

Protection du territoire maritime et de ses écosystèmes

En vue de protéger le territoire maritime et ses écosystèmes, le Ministère a :

- confié au Fonds d'action Saint-Laurent le mandat d'élaborer le modèle d'affaires d'un fonds pour le financement d'initiatives locales à vocation socioenvironnementale liées à la mise en œuvre de la Stratégie maritime ;
- octroyé une subvention à un chercheur pour effectuer les étapes préalables à la réalisation d'un projet visant à identifier des solutions optimales qui permettront de réduire l'impact de la navigation sur les mammifères marins, particulièrement sur les bélugas du Saint-Laurent, tout en tenant compte des contraintes opérationnelles de la marine marchande, sans compromettre la sécurité ;
- pris part à une rencontre dans le but de favoriser la complémentarité de l'initiative fédérale, soit le Plan de protection des océans qui prévoit mener des actions liées au projet de recherche à l'égard des impacts de la navigation sur les mammifères marins ;
- participé à une rencontre, en juin 2017, concernant le processus du gouvernement canadien d'examen de l'efficacité des mesures de rétablissement des mammifères marins ;
- contribué à instaurer la collaboration du gouvernement du Québec à propos d'une initiative du gouvernement fédéral sur l'évaluation des impacts cumulatifs du transport maritime, issue du Plan de protection des océans ;

- piloté une rencontre, en septembre 2017, regroupant le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère du Tourisme, l'Association des croisières du Saint-Laurent et Escalé Gaspésie, relativement au dossier sur la limitation de vitesse des navires de croisière, imposée par le gouvernement fédéral, le 11 août 2017, afin de protéger les baleines noires dans le golfe du Saint-Laurent ;
- participé, à titre d'observateur, à 12 conférences téléphoniques organisées par Pêches et Océans Canada et Transports Canada, entre septembre 2017 et janvier 2018 ;
- participé à 5 rencontres du Comité régional de rétablissement et de prévention Bas-Saint-Laurent et Gaspésie Îles-de-la-Madeleine pour la protection et la réhabilitation du littoral de Percé, entre avril et novembre 2017. Présidé par le ministère de la Sécurité publique, ce comité a pris la relève du Comité interministériel sur l'érosion des berges à Percé pour faciliter la coordination des différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet.

Amélioration de la qualité de vie de la population

En vue d'améliorer la qualité de vie de la population vivant sur le territoire de la Stratégie maritime, le Ministère a :

- favorisé le dialogue entre les porte-paroles de l'industrie maritime et le gouvernement du Québec en participant aux 4 rencontres du Forum de concertation sur le transport maritime, tenues en juin, en août et en novembre 2017 ainsi qu'en février 2018 ;
- organisé les Assises du transport maritime, en collaboration avec la Société de développement économique du Saint-Laurent, en septembre 2017 ;
- participé au colloque Courants 2017, tenu par les Armateurs du Saint-Laurent, à Montréal, en octobre 2017 ;
- pris part à la Journée maritime québécoise de la Société de développement économique du Saint-Laurent et des Armateurs du Saint-Laurent, en octobre 2017.

Comités et tables de concertation

Comités	Activités
Comité directeur de l'implantation de la Stratégie maritime	Ce comité, qui a pour mandat de veiller à l'élaboration, à l'implantation et au suivi de la Stratégie maritime, a tenu une rencontre.
Comité économique interministériel de la Stratégie maritime	<p>Ce comité est chargé d'arrimer l'action économique des ministères et des organismes au regard de la Stratégie maritime, dans le but d'assurer une meilleure coordination du processus décisionnel gouvernemental et de favoriser l'harmonisation des investissements privés et publics.</p> <p>Ce comité s'est réuni à 2 reprises et a soutenu une étude sur les zones industrialo-portuaires et une autre sur le développement de la pêche sportive au bar rayé.</p>
Table de concertation en adéquation formation-emploi	Cette table veille à assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins de main-d'œuvre au sein de l'industrie maritime. Pour ce faire, elle a commandé une étude sur les besoins en main-d'œuvre, dont les résultats ont été déposés en mars 2018. Elle a également permis au gouvernement du Québec de créer, en mai 2017, le diplôme d'études professionnelles en matelotage. Ce nouveau programme a accueilli une première cohorte à l'hiver 2018. La Table s'est rencontrée à 2 reprises.
Regional Maritime Entity	<p>Issu de la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ce comité a pour mandat d'implanter la Strategy for the Great Lakes St.Lawrence River Maritime Transportation System, rendue publique le 15 juin 2016. Le comité a tenu 5 rencontres téléphoniques.</p> <p>À titre de coprésident, le Ministère a participé aux Conférences des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, tenues à Chicago, en avril, ainsi qu'à Détroit et à Windsor, en octobre 2017.</p>
Comité interministériel sur la filière des biotechnologies marines	Ce comité est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évolution du Plan d'action de la filière québécoise des biotechnologies marines 2018-2030. Le comité s'est réuni à 7 reprises.
Comité bilatéral de l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique	Coprésidé par le Ministère et le Secrétariat général de la mer de la France, ce comité vient appuyer le secteur maritime. Il a tenu 2 réunions.

Le Ministère a également participé à différents comités désignés pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie maritime :

- Comité de négociation avec Transports Canada sur le dossier de la cession des ports (18 rencontres);
- Comité de direction du Réseau Québec maritime (6 rencontres);
- Comité interministériel sur l'évaluation d'un lien maritime entre l'île d'Anticosti et les rives nord et sud du Saint-Laurent (5 rencontres);
- Comité interministériel visant le développement et le suivi d'une étude sur la compétitivité et les perspectives de croissance du transport maritime (3 rencontres);
- Comité interministériel sur la recherche et l'innovation (3 rencontres);
- Comité interministériel sur les infrastructures (2 rencontres);
- Comité interministériel sur les aires marines protégées (2 rencontres);
- Comité d'orientation de l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (2 rencontres);
- Comité consultatif du Saint-Laurent de l'Alliance verte (1 rencontre);
- Comité directeur de l'Entente du Plan d'action Saint-Laurent (1 rencontre);
- Comité du Système d'information maritime (1 rencontre).

ORIENTATION 3

Promouvoir l'excellence au cœur d'une organisation performante

AXE 1

Développement des compétences

OBJECTIF

Soutenir et orienter le développement professionnel des employés en fonction des besoins de l'organisation



INDICATEUR

Nombre de jours moyen de formation par employé

Le Ministère reconnaît l'apport déterminant du personnel à la réalisation de sa mission et à la prestation de services de qualité. Il accorde une priorité à l'acquisition, au développement et au maintien des compétences du personnel, en :

- misant sur des approches de perfectionnement variées et performantes;
- favorisant le développement continu des compétences;
- encourageant la formation de la relève.

À cet effet, le Ministère a réalisé la collecte des besoins de formation auprès du personnel et a mis en place les mesures suivantes :

- le suivi trimestriel de l'investissement en formation;
- la poursuite et la consolidation de la réalisation d'une programmation ministérielle de formation;
- la révision des procédures concernant l'inscription et le suivi des formations;
- l'élaboration d'une politique ministérielle en gestion des compétences;
- la prévision d'un budget de fonctionnement des unités administratives exclusivement pour des activités de développement des compétences;
- l'attribution d'un budget centralisé pour les activités de formation.

Au cours de l'année civile 2017, le nombre de jours de formation est passé de 751 à 1 264, soit une hausse de 68 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de jours moyen de formation par employée ou employé s'élève à 1,04.

AXE 2

Innovation et performance

OBJECTIF

Favoriser l'optimisation des processus opérationnels et administratifs

**INDICATEUR**

Nombre de projets d'optimisation des processus opérationnels et administratifs mis en œuvre

En 2017-2018, le Ministère a réalisé 2 initiatives d'optimisation des processus concernant :

- l'implantation de la démarche de gestion intégrée des risques et des contrôles ;
- la gestion des demandes concernant les affaires maritimes.

OBJECTIF

Mettre en œuvre des solutions technologiques visant à améliorer l'efficacité du Ministère

**INDICATEUR**

Nombre de nouvelles solutions technologiques majeures mises en œuvre

Le Ministère a procédé au remplacement et au rehaussement de son parc de serveurs afin d'améliorer la performance de l'infrastructure technologique et des applications. De plus, il a réalisé un projet pilote concernant l'utilisation des tablettes Windows 10 pour favoriser la mobilité du personnel.

AUTRES RÉSULTATS**Ordre national du Québec**

En 2017-2018, le Ministère a mené plusieurs activités en vue de nommer à l'un des trois grades de l'Ordre national du Québec (chevalier, officier, grand officier), d'une part, des citoyennes et citoyens québécois méritants et, d'autre part, des personnalités étrangères ayant rendu des services (diplomatiques, économiques, culturels, etc.) au Québec ou, plus largement, à la Francophonie.

- **Nominations québécoises** – le 22 juin 2017, à l'hôtel du Parlement, une trentaine de récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes de l'Ordre national du Québec. L'un des récipiendaires, qui n'avait pu se présenter à cette occasion, a eu droit à une cérémonie spéciale, le 9 mars 2018. En prévision des nominations de 2018, un appel public de candidatures, soutenu par une campagne promotionnelle, s'est déroulé du 11 septembre au 3 novembre 2017. À la suite de cet appel, le Conseil de l'Ordre national du Québec a évalué l'ensemble des candidatures.
- **Nominations étrangères** – trois nominations étrangères ont donné lieu à 3 cérémonies spéciales de remise des insignes de l'Ordre national du Québec, soit le 20 juin, le 29 juin et le 15 novembre 2017. De plus, deux autres cérémonies se sont tenues, respectivement le 12 avril et le 16 mai 2017, pour deux nominations datant des années 2014-2015 et 2016-2017.

Relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise

En 2017-2018, le Ministère a réalisé les activités suivantes :

- **La tournée d'échanges avec les communautés d'expression anglaise :** en février 2018, la ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise a procédé à des rencontres en ligne avec plus de 65 groupes communautaires et leaders de la communauté de partout au Québec. De plus, 8 rencontres d'échanges et de discussions avec différents groupes et représentants régionaux ont eu lieu, en plus d'un forum de clôture.
- **Le soutien financier à l'Université Concordia et à l'Université McGill :** l'implication des centres de recherche universitaires permet d'enrichir les réseaux de collaboration et de baser les interventions du gouvernement sur des données probantes. Dans ce contexte, le Ministère a conclu 2 conventions d'aide financière afin de mettre en œuvre :
 - Le projet de l'Université McGill, d'une valeur de 925 000 \$ sur deux ans, visant à contribuer à la rétention des jeunes Québécoises et Québécois d'expression anglaise par l'employabilité.
 - Le projet de l'Université Concordia, d'une valeur de 950 000 \$ sur deux ans, ayant pour objectif de développer et de diffuser des connaissances

en soutien à la vitalité des communautés québécoises d'expression anglaise et à renforcer le lien entre les acteurs éducatifs et culturels.

- **La consultation prébudgétaire de la communauté anglophone :** le Ministère a organisé une rencontre de consultation prébudgétaire, le 6 mars 2018, avec le ministre des Finances du Québec et les représentantes et représentants de la communauté d'expression anglaise. Il s'agissait d'une première historique, qui a reçu un accueil favorable de cette communauté. La rencontre a porté principalement sur l'augmentation du soutien financier aux organismes qui offrent des services à la communauté d'expression anglaise. À la suite de cette rencontre, le gouvernement a accordé une somme de 24,5 millions de dollars pour le soutien des Québécoises et des Québécois d'expression anglaise.

Système de repérage des politiques publiques

Le Système de repérage des politiques publiques (SRPP) soutient principalement les personnes qui, au sein de l'administration publique québécoise, exercent des responsabilités dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques du gouvernement du Québec. En 2017-2018, le SRPP a répertorié 203 politiques publiques et fait l'objet de 1 690 consultations.

RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS PRIS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère exprime ses engagements en matière de diligence, d'équité, de respect, d'accessibilité et de qualité de l'information et des services offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes. La Déclaration stipule aussi les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte.

En 2017-2018, le Ministère a entrepris une démarche de consultation auprès de sa clientèle en réalisant un sondage de satisfaction sur la qualité de l'information diffusée sur ses sites Web. La grande majorité des répondantes et répondants se sont dits satisfaits (84,5 %) de la qualité de l'information trouvée. Ils ont également proposé des améliorations reliées à la bonification de l'information et à la modernisation des sites Web.

Par ailleurs, aucune plainte ni aucun commentaire en lien avec les engagements pris dans la Déclaration n'ont été reçus depuis sa diffusion, en 2016.

RÉSULTATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Résultats obtenus au regard du Plan d'action de développement durable 2016-2020

Objectif 1	Adopter une approche écoresponsable dans les activités courantes du Ministère
Action 1	Promouvoir auprès du personnel des mesures contribuant à la mobilité durable et à la réduction des déplacements dans le cadre de leurs fonctions
Indicateur	Nombre et nature des actions de promotion effectuées
Cible	5 actions par année > CIBLE ATTEINTE
Résultats	<p> 13 nouvelles ont été diffusées dans l'intranet ministériel afin de faire la promotion des transports collectifs et actifs ainsi que de la mobilité durable.</p> <p>Le taux d'abonnement du personnel du Ministère aux programmes d'abonnement au transport en commun a atteint 31 %, comparativement à 29 % pour l'année précédente.</p> <p>Afin de favoriser la réduction des déplacements professionnels, le recours aux services de visioconférence s'est poursuivi. En 2017-2018, 772 connexions à des visioconférences de plus de trente minutes ont été établies, comparativement à 595, en 2016-2017, et à 159 en 2015-2016.</p>
Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 3
Action 2	Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives
Indicateur	Nombre et nature des actions de promotion effectuées
Cible	3 actions de promotion par année > CIBLE ATTEINTE
Résultats	Le Ministère a fait la promotion des acquisitions écoresponsables auprès du personnel concerné. De plus, une série de 7 nouvelles portant sur la consommation et la production responsables a été publiée dans l'intranet afin de sensibiliser l'ensemble du personnel.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultats 1 et 9

Action 3	Réduire la consommation de papier dans l'ensemble des unités administratives
Indicateur	Nombre total des impressions sur papier effectuées
Cible	Réduction de 10 % du nombre des impressions sur papier d'ici 2020 >> CIBLE PARTIELLEMENT ATTEINTE
Résultats	Pour une troisième année consécutive, le Ministère a réduit le nombre d'impressions sur papier : 6,1 % par rapport à 2015-2016. Il s'agit du nombre de feuilles imprimées à partir d'un poste de travail, donc une photocopie n'est pas considérée comme étant une impression. Les diverses solutions électroniques, dont l'utilisation de tablettes numériques, la tenue de réunions sans papier et l'utilisation d'une bibliothèque virtuelle pour le dépôt et l'échange de documents, contribuent activement à la réduction des impressions.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 1
Action 4	Convenir des différentes mesures écoresponsables dans l'organisation d'événements de communication du Ministère
Indicateur	Nombre et nature des mesures proposées et mises de l'avant
Cible	1 mesure par année >> CIBLE ATTEINTE
Résultats	La mesure écoresponsable considérée, en 2017-2018, a été d'exiger des traiteurs qui font affaire avec le Ministère un approvisionnement en produits locaux et régionaux. Cette mesure a été appliquée à la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre national du Québec.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 7
Objectif 2	Intégrer davantage les principes de développement durable dans la prise de décision
Action 5	Doter le Ministère d'un modèle d'aide à la réflexion permettant la prise en compte des principes de développement durable dans ses actions structurantes
Indicateur	Modèle élaboré et appliqué
Cibles	Élaboration du modèle avant le 31 mars 2017 Application du modèle pour au moins 1 action structurante à partir de 2017-2018 >> CIBLES ATTEINTES
Résultats	Au cours de l'exercice 2017-2018, la prise en compte des principes de développement durable a été appliquée à 4 actions : le Plan stratégique 2018-2022, la mise à jour du Plan d'action de développement durable 2016-2020, le processus d'élaboration du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020 et la Politique concernant l'évaluation de programme du Ministère.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.2 – Résultats 10 et 11

Action 6	Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur à l'importance de la prise en compte des principes de développement durable
Indicateur	Nombre et nature des actions de sensibilisation offertes
Cible	Au moins 1 action par année >> CIBLE ATTEINTE
Résultats	Le renforcement de la prise en compte des principes de développement durable a été intégré aux attentes gouvernementales 2017-2018, adressées aux titulaires d'un emploi supérieur. Ces derniers rendent compte de leurs résultats lors de leur évaluation de rendement annuelle, entre autres au regard de ces attentes dont la diffusion est effectuée par voie électronique.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.2 – Résultat 10
Objectif 3	Renforcer les mécanismes de participation publique
Action 7	Élaborer un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique
Indicateur	Nombre et nature des travaux relatifs au cadre de référence
Cibles	Dépôt du cadre de référence en 2016-2017 Suivi annuel à partir de 2017-2018 >> CIBLES ATTEINTES
Résultats	Le Ministère a effectué des travaux qui ont mené à l'adoption du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique et à son dévoilement le 19 juin 2017. À la même occasion, le gouvernement a publié le <i>Rapport synthèse de la consultation publique du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique</i> . Des actions ont été entreprises par le Ministère pour la diffusion du Cadre de référence, et des travaux ont été entamés en vue d'établir un mécanisme de suivi de son application. Ces résultats sont détaillés dans le présent rapport annuel, à la section 2, orientation 1, axe 3 – Renforcement de la démocratie québécoise.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.3 – Résultat 14
Objectif 4	Soutenir le développement des connaissances et des compétences des employées et employés du Ministère en matière de développement durable
Action 8	Offrir des activités de sensibilisation et de formation en matière de développement durable
Indicateurs	Nombre de personnes ayant suivi au moins une formation en matière de développement durable Nombre d'activités de sensibilisation offertes
Cibles	80 % du personnel formé d'ici 2020 3 activités de sensibilisation par année >> CIBLE ATTEINTE
Résultats	Outre les nouvelles diffusées dans l'intranet ministériel, le personnel a été appelé à participer à la Journée de l'environnement dans l'administration publique et au Défi sans auto solo.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.4 – Résultat 16

Objectif 5		Favoriser l'expression des cultures autochtones au Québec	
Action 9	Soutenir financièrement les projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones	Agenda 21 	
Indicateurs	Nombre de projets soutenus Investissements engagés et réalisés		
Cible	Bilan annuel > CIBLE ATTEINTE		
Résultats		50 projets soutenus pour des investissements engagés et réalisés de 319 401 \$. Cette contribution est faite par l'intermédiaire du Programme des projets ponctuels autochtones.	
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.5		
Objectif 6		Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones	
Action 10	Soutenir financièrement des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social et communautaire		
Indicateurs	Nombre de projets soutenus Investissements engagés et réalisés		
Cible	Bilan annuel > CIBLE ATTEINTE		
Résultats		119 projets soutenus pour des investissements engagés et réalisés de 43,7 millions de dollars. Cette contribution est faite par l'intermédiaire des Fonds d'initiatives autochtones II et III.	
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectifs 4.2 et 4.3 – Résultats 39 et 40		

Autres résultats

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Ministère a procédé à la révision de son Plan d'action de développement durable 2016-2020 afin d'intégrer davantage les principes de développement durable dans ses interventions et d'accroître une approche écoresponsable dans ses activités courantes.

RÉSULTATS RELATIFS AUX MESURES EN MATIÈRE D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi la réalisation des actions énoncées dans le document *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires* à l'égard de la jeunesse et des communautés autochtones.

À l'égard de la jeunesse

- Consolider le soutien à Place aux jeunes en régions*

	Résultats (en nombre)
Jeunes en soutien individuel à distance	2 530
Jeunes ayant participé aux séjours exploratoires	363
Jeunes établis en régions	570

* Les données disponibles au moment de la rédaction de ce rapport couvrent la période d'avril à septembre 2017.

- Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale*

	Résultats (en nombre)
Rencontres effectuées	530
Personnes cibles	3 018

* Les données disponibles au moment de la rédaction de ce rapport couvrent la période d'avril à septembre 2017.

- Déployer l'initiative de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle

	Résultats (en nombre)
Régions couvertes	17
Jeunes inscrits	5 561
Cybermentors (cumulatif)	3 451
Messages échangés par accompagnement (moyenne)	3,7

- Accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse bénéficiant du programme Qualification des jeunes

	Résultats (en nombre)
Jeunes des centres jeunesse ayant bénéficié du programme	363*

* Il s'agit du nombre de jeunes des centres jeunesse ayant bénéficié du programme en 2016-2017. Ce nombre a été connu à l'automne 2017.

À l'égard des communautés autochtones

Mesures	Résultats
Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre les communautés autochtones et les municipalités	Le Ministère a soutenu financièrement, entre autres, le projet Harmonie de la communauté de Listuguj et de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, ainsi que le Festival du conte de la légende d'Innucadie, réalisé par la communauté de Nutashquan et la municipalité de Natashquan.
Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones	Conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, le Ministère a réalisé les travaux en vue de mettre en place une formation générale accessible en ligne sur les réalités autochtones pour les employées et employés de l'État des secteurs public et parapublic.
Renforcer les relations avec les Autochtones pour une cohabitation harmonieuse	Le Ministère a contribué aux négociations ayant mené à la signature de 173 ententes afin d'établir et de maintenir des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones.
Favoriser le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones	<p>Le Ministère a favorisé le développement culturel des nations et des groupes autochtones en soutenant, par le Programme des projets ponctuels autochtones, 50 initiatives totalisant des investissements de 319 401 \$.</p> <p>Il a également favorisé le développement économique, social et communautaire des nations et des groupes autochtones en soutenant 119 initiatives totalisant des investissements de 43,7 millions de dollars. Cette contribution est faite par l'intermédiaire des programmes FIA II et FIA III.</p>
Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris	En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris. À cet effet, une aide financière a été versée au gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James et au Gouvernement de la nation crie afin d'assurer l'exercice de leurs responsabilités.

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Répartition de l'effectif

Au 31 mars 2018, le Ministère disposait d'un effectif total de 1 165 personnes, dont 85,5 % formaient l'effectif régulier et 14,5 %, l'effectif occasionnel. Dans l'ensemble, 85,1 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 68,1 % du personnel travaille aux communications gouvernementales.

Tableau 6 – Répartition de l'effectif en poste, par programmes au 31 mars

Programmes	2017-2018*	2016-2017*	Écart (%)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 010	954	5,9
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	55	54	1,9
4. Affaires autochtones	47	45	4,4
5. Jeunesse	24	27	-11,1
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	16	16	0
7. Affaires maritimes	13	6	116,7
Total	1 165	1 102	5,7

* Comprend les personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

Tableau 7 – Heures rémunérées, par programmes en 2017-2018

Programmes	Heures rémunérées 2017-2018	Heures rémunérées 2016-2017	Écart (%)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 737 709,2	1 711 504,8	1,5
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	95 973	92 621,9	3,6
4. Affaires autochtones	81 597,2	80 546,1	1,3
5. Jeunesse	45 470,4	46 461,4	-2,1
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	26 711,3	30 862,9	-13,5
7. Affaires maritimes	15 184,3	14 806,8	2,5
Total en heures rémunérées*	2 002 645,4	1 976 803,9	1,3
Total en ETC transposés** (total des heures rémunérées/1 826,3)	1 096,6	1 082,4	1,3

* Comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants et des stagiaires.

** Nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Formation et perfectionnement du personnel

Les données relatives à la formation et au perfectionnement du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme prévu dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Le Ministère poursuit ses efforts de développement des compétences de son personnel, et ce, en fonction des besoins évolutifs, de la gestion des talents et de la préparation de la relève. À cet effet, il a adopté une nouvelle politique en gestion des compétences et a élaboré une programmation ministérielle de formation s'adressant à l'ensemble des employées et des employés. Le Ministère a également mis en place un budget centralisé pour assumer les coûts de formation.

Ces initiatives ont permis d'augmenter l'investissement en formation dans tous les champs d'activité et pour la plupart des catégories d'emploi. En 2017, la somme moyenne allouée à la formation par personne s'élève à 481 \$.

Tableau 8 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champs d'activité

Champs d'activité	2017 (\$)	2016 (\$)
Favoriser le développement des compétences	248 132	146 507
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	149 813	80 003
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	96 825	37 131
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	60 630	39 308
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	28 455	20 534
Total des dépenses	583 855	323 483
Solde des dépenses de formation admissibles reportées de l'année antérieure*	0	237 708
Total	583 855	561 191

* En vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Tableau 9 – Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2017	2016
Proportion de la masse salariale (%)	0,77	0,73
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,04	0,6
Somme moyenne allouée par personne (\$)	481	265

Tableau 10 – Jours de formation, par catégories d'emplois

Années	Cadres	Professionnelles et professionnels	Fonctionnaires	Étudiantes, étudiants et stagiaires
2017*	275	756	222	12
2016	129	462	127	33

* Les chiffres sont arrondis.

Planification de la main-d'œuvre

Tableau 11 – Nombre d'employées et d'employés ayant pris leur retraite, par catégories d'emplois

Années	Cadres	Professionnelles et professionnels	Fonctionnaires	Total
2017-2018	9	14	9	32
2016-2017	7	21	14	42

Taux de départs volontaires du personnel régulier

Tableau 12 – Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

Années	Taux de départs volontaires (%)
2017-2018	12,8
2016-2017	13,8
2015-2016	15,7

Le taux de départs volontaires (taux de roulement) est le rapport entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (mutation, démission et retraite) durant l'année financière et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

Mobilisation du personnel et climat de travail

Soucieux de la qualité du climat de travail et d'une plus grande mobilisation de son personnel, le Ministère offre plusieurs formules d'aménagement et de réduction du temps de travail ainsi qu'un horaire variable qui favorisent la conciliation travail-vie personnelle.

En matière de prévention et de promotion de la santé, le Ministère propose diverses activités au personnel, comme la participation au Défi Entreprises ainsi qu'un service en ergonomie. Des capsules d'information sont diffusées régulièrement sur l'intranet pour favoriser, entre autres, de saines habitudes de vie.

Dans le but de soutenir le personnel dans son cheminement professionnel, le Ministère offre plusieurs outils d'aide à la carrière. Par ailleurs, la tenue d'une soirée de reconnaissance permet au Ministère de souligner la carrière des employées et employés ayant cumulé 25 années de service dans la fonction publique ainsi que les départs à la retraite.

Au cours de l'année, le Ministère a adopté la Politique favorisant la civilité et le règlement de conflits et de situations de harcèlement ainsi qu'une procédure à cet égard. L'objectif de cette politique est d'assurer un climat de travail sain et respectueux pour toutes et tous, en accordant la primauté à la prévention.

Programme d'aide aux employés

Avec le Programme d'aide aux employés (PAE), le Ministère offre un éventail de services d'aide pour prévenir, repérer et résoudre des problèmes personnels pouvant affecter le rendement ou le comportement au travail. Conçu pour soutenir le personnel, le PAE constitue un bon outil de prévention favorisant le maintien en emploi. Le PAE propose également des conférences-midi.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Dépenses

Le tableau suivant présente le budget révisé, les dépenses probables de l'exercice 2017-2018 ainsi que les dépenses réelles de 2016-2017 des activités relevant du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère pour l'exercice 2017-2018 était de 425,2 millions de dollars, alors que le budget révisé s'élève à 421,2 millions de dollars.

Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation d'initiatives de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement ainsi qu'un gel des crédits attribués au programme 5 (Jeunesse).

Tableau 13 – Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programmes

Programmes	Budget révisé de dépenses 2017-2018 (k\$)	Dépenses probables 2017-2018 (k\$)	Dépenses réelles 2016-2017 (k\$)	Écart* (k\$)	Variation** (%)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	707,4	783,1	-75,7	-9,7
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	90 125,3	86 982,6	82 032,9	4 949,7	6,0
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 610,6	11 996,6	11 417,6	579,0	5,1
4. Affaires autochtones	267 671,3	261 592,2	256 112,3	5 479,9	2,1
5. Jeunesse	38 907,4	38 411,8	37 999,4	412,4	1,1
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques***	8 946,8	8 776,8	8 357,8	419,0	5,0
7. Affaires maritimes	2 139,1	1 155,7	1 488,0	-332,3	-22,3
Total	421 158,9	409 623,1	398 191,1	11 432,0	2,9

* Écart entre les dépenses de l'année financière terminée et celles de l'année antérieure.

** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

*** Incluant la Commission d'accès à l'information.

L'augmentation des dépenses du Ministère, de 11,4 millions de dollars en 2017-2018 par rapport à 2016-2017, s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 5,5 millions de dollars au programme 4 découle des éléments suivants :
 - mise en œuvre du nouveau Fonds d'initiatives autochtones III (9,5 millions de dollars),

- Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (3,3 millions de dollars),
- Entente concernant la relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves) (2,6 millions de dollars),
- Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Sanarrutik) (0,5 million de dollars),

- Entente concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik (0,8 million de dollars),
- Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James (-1,2 million de dollars),
- Ententes découlant du Fonds de développement pour les Autochtones (-0,2 million de dollars), du Fonds d'initiatives autochtones et du Fonds d'initiatives autochtones II (-9,8 millions de dollars);
- une augmentation de 4,9 millions de dollars au programme 2 s'explique principalement par la création du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (2 millions de dollars), par l'augmentation des dépenses en rémunération occasionnée par la hausse des effectifs (2,5 millions de dollars) et par l'augmentation des dépenses de formation et de publicité (0,4 million de dollars);
- une augmentation de 579 000 \$ au programme 3 est principalement attribuable à la hausse des dépenses de transfert pour les programmes de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise ainsi que d'appui à la francophonie canadienne et à la coopération intergouvernementale;
- une augmentation de 419 000 \$ au programme 6 découle principalement de l'augmentation des dépenses de la Commission d'accès à l'information, notamment par les nouvelles conditions de travail des avocates et avocats et des notaires de l'État québécois ainsi que par les dépenses effectuées pour la tournée de sensibilisation (Ce que tu publies, penses-y) et pour la tenue d'un processus de sélection de commissaires;
- une augmentation de 412 400 \$ au programme 5 est attribuable en majeure partie à la hausse des sommes accordées par l'entremise de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 (2,5 millions de dollars), des stratégies d'action pour la jeunesse autochtone (0,5 million de dollars) et du Créneau carrefour jeunesse (4,9 millions de dollars), ainsi qu'à la non-reconduction d'une aide financière (-7,5 millions de dollars);
- une diminution de 332 300 \$ au programme 7 est notamment attribuable à deux postes vacants qui n'ont pas été pourvus et à des aides financières non versées au cours de l'exercice pour quatre études concernant les croisières sur le Saint-Laurent;

- une diminution de 75 700 \$ au programme 1 est attribuable aux éléments relatifs à la rémunération du personnel affecté à la mission du cabinet du lieutenant-gouverneur.

Le tableau à la page suivante présente les dépenses probables par programmes pour l'année 2017-2018, ventilées par supercatégories. Une proportion de 62,5 % des dépenses du Ministère est attribuable aux transferts effectués par le programme 4 (256,1 millions de dollars). De plus, 18,1 % des dépenses sont attribuables à la rémunération du programme 2 (74,3 millions de dollars), qui comprend notamment les effectifs en communication des ministères (43,7 millions de dollars). Finalement, 8,9 % des dépenses sont attribuables aux transferts effectués par le programme 5 (36,4 millions de dollars).

Tableau 14 – Répartition des dépenses du Ministère, par programmes et par supercatégories, pour l'année 2017-2018

Programmes	Rémunération (k\$)	Fonctionnement* (k\$)	Transfert (k\$)	Dépenses probables (k\$)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	697,8	9,6	0	707,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	74 327,5	10 300,6	2 354,5	86 982,6
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	5 613,1	1 802,5	4 581,0	11 996,6
4. Affaires autochtones	3 805,3	1 731,2	256 055,7	261 592,2
5. Jeunesse	1 727,8	330,4	36 353,6	38 411,8
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	6 947,1	1 775,6	54,1	8 776,8
7. Affaires maritimes	705,1	364,6	86,0	1 155,7
Total	93 823,7	16 314,5	299 484,9	409 623,1

* Le fonctionnement inclut l'amortissement et la provision pour créances douteuses.

Investissements

L'augmentation des dépenses d'investissement en 2017-2018 par rapport à 2016-2017 s'explique principalement par des projets en cours de développement.

Tableau 15 – Dépenses d'investissement du Ministère, par programmes

Programmes	Budget d'investissement (k\$)	Investissement probable 2017-2018 (k\$)	Investissement réel 2016-2017 (k\$)	Écart* (k\$)	Variation** (%)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	0	0	0	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	536,2	673,1	244,4	428,7	175,4
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	103,0	0	0	-	-
4. Affaires autochtones	0	0	0	-	-
5. Jeunesse	0	0	0	-	-
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques***	85,8	20,8	19,5	1,3	6,7
7. Affaires maritimes	0	0	0	-	-
Total	725,0	693,9	263,9	430,0	162,9

* Écart entre les dépenses de l'année financière terminée et celles de l'année antérieure.

** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

*** Incluant la Commission d'accès à l'information.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Ministère a respecté le budget alloué aux projets en ressources informationnelles. L'écart entre les investissements prévus et ceux qui ont été réalisés découle du report de certaines activités d'amélioration pour 2018-2019.

Tableau 16 – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, pour l'année 2017-2018

Catégories de coûts	Investissements capitalisables prévus (k\$)	Investissements capitalisables réels (k\$)	Dépenses non capitalisables prévues (k\$)	Dépenses non capitalisables réelles (k\$)
Activités d'encadrement	0	0	317,3	242,7
Activités de continuité	465	202,7	2 975,9*	2 979,9**
Dossiers	0	0	0	0
Total	465	202,7	3 293,2	3 222,6

Source : Section Grand total des ressources informationnelles du Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et Programmation annuelle en ressources informationnelles 2017-2018.

* Dépenses non capitalisables prévues : le montant total prévu des activités de continuité moins les montants capitalisables prévus (continuité).

** Dépenses non capitalisables réelles : le montant total réel des activités de continuité moins les montants capitalisables réels (continuité).

AUTRES EXIGENCES

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le Ministère participe à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de représentation des groupes cibles (communautés culturelles, anglophones, Autochtones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Il procède au repérage de candidatures de membres de ces groupes dans les banques de personnes qualifiées. Le Ministère sensibilise, de façon continue, les gestionnaires aux obligations découlant des programmes et des mesures d'accès à l'égalité en emploi, tout en les soutenant dans la gestion de l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers. Au 31 mars 2018, le nombre de membres de l'effectif régulier du Ministère s'élevait à 996.

Tableau 17 – Nombre total de personnes embauchées, par statuts d'emploi, au cours de la période 2017-2018

Statuts d'emploi	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Total de personnes embauchées	72	181	54	33	340
Personnes en poste au 31 mars 2018	996	169	39	6	1 210

Membres des communautés culturelles, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Au cours de l'année, le Ministère a embauché 10 membres de groupes cibles pour des emplois réguliers. Le taux d'embauche des membres des groupes cibles par rapport à l'embauche totale s'élève à 10,3 %, soit une proportion relativement semblable à l'année dernière (10 %).

Tableau 18 – Nombre d'embauches des membres des groupes cibles, en 2017-2018

Statuts d'emploi	Embauches totales 2017-2018	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total (groupes cibles)	Taux d'embauche (%)
Régulier	72	7	0	2	1	10	13,9
Occasionnel*	181	11	0	2	1	14	7,7
Étudiant	54	4	0	0	1	5	9,3
Stagiaire	33	5	0	0	1	6	18,2
Total	340	27	0	4	4	35	10,3

* Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel ne doit inclure que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Tableau 19 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statuts d'emploi

Statuts d'emploi	2017-2018 (%)	2016-2017 (%)	2015-2016 (%)
Régulier	13,9	25,0	24,0
Occasionnel	7,7	10,7	3,1
Étudiant	9,3	3,7	7,8
Stagiaire	18,2	5,7	-

Tableau 20 – Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupes cibles	Nombre d'employées et employés dans le groupe cible au 31 mars 2018	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2018 (%)	Nombre d'employées et employés dans le groupe cible au 31 mars 2017	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2017 (%)	Nombre d'employées et employés dans le groupe cible au 31 mars 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2016 (%)
Communautés culturelles	70	7	63	6,7	60	6,2
Autochtones	8	0,8	7	0,7	7	0,7
Anglophones	15	1,5	13	1,4	13	1,3
Personnes handicapées	20	2	21	2,2	20	2,1
Total	113	11	104	10	100	10

La cible gouvernementale consiste à atteindre, au sein de l'effectif, les taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées.

Tableau 21 – Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, par catégories d'emplois au 31 mars 2018

Groupes cibles	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)	Personnel professionnel* (nombre)	Personnel professionnel* (%)	Personnel technicien (nombre)	Personnel technicien (%)	Personnel de bureau (nombre)	Personnel de bureau (%)	Total** (nombre)	Total (%)
Communautés culturelles	6	5,1	40	6,4	14	8,1	10	11,9	70	7,0
Autochtones	-	-	6	1	2	1,2	-	-	8	0,8
Anglophones	1	0,8	12	1,9	-	-	2	2,4	15	1,5
Personnes handicapées	1	0,8	7	1,1	5	2,9	7	8,3	20	2,0
Total	8	1	65	7	21	2	19	2	113	11

* Y compris les avocates et avocats, de même que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

** Parmi l'effectif régulier, le Ministère ne compte pas de personnel ouvrier ni d'agentes ou d'agents de la paix.

Femmes

Tableau 22 – Taux d'embauche des femmes, par statuts d'emploi, pour l'année 2017-2018

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	72	181	54	33	340
Nombre de femmes embauchées	52	137	35	19	243
Taux d'embauche des femmes (%)	72,2	75,7	64,8	57,6	71,5

Tableau 23 – Taux de représentativité des femmes, par catégories d'emplois, dans l'effectif régulier au 31 mars 2018

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total**
Effectif total (hommes et femmes)	118	621	173	84	996
Femmes	62	419	123	75	679
Taux de représentativité des femmes (%)	52,5	67,5	71,1	89,3	68,2

* Y compris les avocates et avocats, de même que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

** Parmi l'effectif régulier, le Ministère ne compte pas de personnel ouvrier ni d'agentes ou d'agents de la paix.

Personnes handicapées

Le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès du personnel d'encadrement. La campagne de la 21^e Semaine québécoise des personnes handicapées a été diffusée dans l'intranet. De plus, un jeu-questionnaire a permis de sensibiliser le personnel et d'en connaître davantage sur les réalités des membres de ce groupe cible.

Tableau 24 – Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – nombre d'initiatives soumises au Centre de services partagés du Québec

Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)
Aucune	1	1

Tableau 25 – Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – nombre de nouveaux participants accueillis au cours de l'année

2017-2018	2016-2017	2015-2016
1	Aucun	Aucun

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, le Ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le site peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.acces.mce.gouv.qc.ca>.

Lors des séances d'accueil, le Ministère sensibilise les nouvelles employées et les nouveaux employés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Accès à l'information

En 2017-2018, le Ministère a reçu 169 demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

Tableau 26 – Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, en 2017-2018

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	144	2	0
21 à 30 jours	22	0	0
31 jours et plus	1	0	0
Total	167	2	0

Tableau 27 – Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, en 2017-2018

Nature des demandes d'accès traitées	Acceptées	Partiellement acceptées*	Refusées**	Autres***
Documents administratifs	50	32	25	60
Renseignements personnels	1	0	1	0
Rectifications	0	0	0	0
Total	51	32	26	60

Les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent des articles suivants :

* 9, 12, 13, 14, 15, 19, 22, 23, 24, 29, 31, 33, 34, 37, 39, 42, 48, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

** 9, 14, 18, 19, 23, 24, 29, 31, 33, 34, 36, 37, 39, 40, 48, 53, 54 et 87 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

*** Demandes jugées irrecevables ou inapplicables et qui sont redirigées vers un ou d'autres organismes publics ou pour lesquelles il y a eu désistement de la personne (articles 1, 15, 48 et 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne).

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable

0

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information

1

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le 1^{er} mai 2017, le Ministère a mis en place une procédure qui établit les modalités de divulgation. En 2017-2018, aucune communication ou divulgation d'actes répréhensibles n'a été reçue par le responsable du suivi des divulgations.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Engagements envers la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le Ministère a contribué à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 en tant que collaborateur à différentes mesures. Il a aussi réalisé des activités qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le service direct Persévérance scolaire du programme Créneau carrefour jeunesse encourage la persévérance scolaire ou le retour des jeunes aux études en les soutenant dans leur démarche personnelle. Le service s'adresse aux jeunes de 15 à 19 ans qui sont soit à risque de décrocher et fréquentant un établissement d'enseignement secondaire ou un centre d'éducation aux adultes, soit des décrocheuses ou décrocheurs récents qui fréquentaient ces endroits moins de six mois auparavant. Par ailleurs, depuis l'implantation du Créneau carrefour jeunesse, en janvier 2017, les données des indicateurs sont collectées selon l'analyse différenciée des sexes.
- Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, coordonné par le Ministère, regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones.
- Le Fonds d'initiatives autochtones III comprend un volet particulier avec une enveloppe de 2,55 millions de dollars facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones. De plus, par l'entremise du volet Action communautaire

de ce fonds, l'organisme Femmes autochtones du Québec bénéficie d'une somme annuelle de 250 000 \$, pour une période cinq ans (2017-2022).

Par ailleurs, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 24 sociétés ou organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'élève à 53,4 % au 31 mars 2018. La parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État a été atteinte en 2011-2012 et est maintenue depuis.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Ministère soutient son personnel dans l'application de sa politique linguistique et de la Charte de la langue française en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. À cet effet, un service linguistique est offert et divers outils sont accessibles dans l'intranet ministériel.

Également, le Ministère veille à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre.

L'actuelle Politique linguistique du Ministère a été approuvée le 1^{er} mai 2000. Le Ministère a procédé, en 2017-2018, à la formation d'un comité permanent responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa nouvelle politique linguistique ainsi qu'à la nomination de son mandataire. Des activités de communication et de formation seront tenues afin de faire connaître la nouvelle politique (chroniques dans l'intranet, capsules de formation, etc.).

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère rend compte de la répartition de son effectif et de tout contrat de service de 25 000 \$ ou plus.

Gestion et contrôle des effectifs

Le Ministère a respecté la limite d'heures rémunérées fixées par le Conseil du trésor (2 054 171). En 2017-2018, il a utilisé un total 2 002 645 heures rémunérées.

Tableau 28 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées, pour l'année 2017-2018

Catégories d'emploi*	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employées et employés
Personnel d'encadrement	194 777,7	271,2**	195 048,8	106,8	118
Personnel professionnel	1 254 060,9	8 428,2	1 262 489,1	691,3	746
Personnel de bureau, technicien et assimilé	538 296,3	4 425,3	542 721,6	297,2	300
Personnel ouvrier, personnel d'entretien et de service	2 015	370,8	2 385,8	1,3	1
Total en heures	1 989 149,9	13 495,5	2 002 645,3		
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3 h)	1 089,2	7,4	1 096,6		

* Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

** Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

Contrats de service

En 2017-2018, le Ministère a conclu 13 contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus pour une valeur totale de 1 603,3 k\$.

Tableau 29 – Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

	Nombre	Valeur (k\$)
Contrats de service avec une personne physique*	5	665,0
Contrats de service avec autre qu'une personne physique**	8	938,3
Total des contrats de service	13	1 603,3

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

** Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectifs, en commandite ou en participation.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

Le Ministère adhère aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor en 2011 et déploie des efforts de façon continue afin de répondre aux exigences gouvernementales.

Éléments	Explications
Sections ou sites Web non conformes	<ul style="list-style-type: none"> Site Web privé du Secrétariat aux emplois supérieurs, réservé aux titulaires d'un emploi supérieur Certains documents téléchargeables dans les sites Web
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<ul style="list-style-type: none"> Lien qui pointe vers une page Accessibilité pour tous les sites Web Lecteurs vidéos et audios accessibles pour les présentations avec support multimédia Les sites Web refondus depuis l'entrée en vigueur des standards répondent aux critères du Standard sur l'accessibilité d'un site Web
Obstacles et situations particulières	<ul style="list-style-type: none"> Bien que conformes aux standards sur l'accessibilité du Web, certains sites ne sont pas entièrement accessibles, dont ceux du Ministère, du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques ainsi que du Secrétariat aux affaires autochtones. Pour répondre aux exigences gouvernementales, le Ministère a ajouté, dans chaque page d'accueil de ces sites, un hyperlien Accessibilité menant vers une page Web qui explique la situation Court délai pour la formation du personnel du Ministère Moratoire instauré par le Conseil des ministres pour tout projet de développement ou de refonte de sites Web qui ne sont pas en cours de réalisation
Ressources mises à contribution	<ul style="list-style-type: none"> Rédacteurs de contenus, designers graphiques et équipe Web Logiciels pour tester l'accessibilité, dont Color Contrast Analyser, Jaws, NVDA, Web Accessibility Toolbar et le valideur W3C
Prévision d'une refonte	Oui, pour le site privé du Secrétariat aux emplois supérieurs
Élaboration d'un plan d'action	Non
Sensibilisation et formation	Offre d'accompagnement par la Direction des communications et information sur l'accessibilité offerte sur l'intranet de la communication gouvernementale
Cadre de gouvernance	Non

Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones, au 31 mars 2018.

<p>Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18) <ul style="list-style-type: none"> ● Règlement sur l'allocation forfaitaire des frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre E-18, r. 0.1) ● Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets (RLRQ, chapitre E-18, r. 1) ○ Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2), fonctions relatives aux jeunes, notamment celles qui sont prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 4.1 ○ Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) à l'exception des sections II, III.1, III.1.1 et III.2 <ul style="list-style-type: none"> ● Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ● Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, r. 2) ○ Loi sur les ministères (RLRQ, chapitre M-34) ○ Loi sur l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01) <ul style="list-style-type: none"> ● Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01, r. 1)
<p>Lois dont l'application est confiée au ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques (RLRQ, chapitre C-7.1) ○ Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (RLRQ, chapitre E-20.2) ○ Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section II

Lois et règlements dont l'application est confiée à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
 - Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 1)
 - Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)
 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3)
 - Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 4)
 - Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 5)
 - Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 6)
- Code des professions (RLRQ, chapitre C-26), section V.I du chapitre IV
- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1)
- Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)
 - Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1)
 - Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 2)
 - Règlement sur le registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 3)
 - Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 4)

Lois dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires autochtones

- Loi sur le Gouvernement de la nation crie (RLRQ, chapitre G-1.031)
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section III.2
- Loi sur la Société de développement des Naskapis (RLRQ, chapitre S-10.1)
- Loi sur la Société Makivik (RLRQ, chapitre S-18.1)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Séminaires et autres activités de perfectionnement 2017-2018.....	9
Tableau 2 - Activités d'intégration 2017-2018.....	9
Tableau 3 - Programme de relève 2017-2018.....	9
Tableau 4 - Programme de mentorat 2017-2018.....	10
Tableau 5 - Nombre de projets et sommes engagées par l'entremise des FIA II et III.....	20
Tableau 6 - Répartition de l'effectif en poste, par programmes au 31 mars.....	35
Tableau 7 - Heures rémunérées, par programmes en 2017-2018.....	36
Tableau 8 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champs d'activité.....	37
Tableau 9 - Évolution des dépenses en formation.....	37
Tableau 10 - Jours de formation, par catégories d'emplois.....	37
Tableau 11 - Nombre d'employées et d'employés ayant pris leur retraite, par catégories d'emplois.....	37
Tableau 12 - Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier.....	38
Tableau 13 - Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programmes.....	39
Tableau 14 - Répartition des dépenses du Ministère, par programmes et par supercatégories, pour l'année 2017-2018.....	41
Tableau 15 - Dépenses d'investissement du Ministère, par programmes.....	42
Tableau 16 - Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, pour l'année 2017-2018.....	43
Tableau 17 - Nombre total de personnes embauchées, par statuts d'emploi, au cours de la période 2017-2018.....	45
Tableau 18 - Nombre d'embauches des membres des groupes cibles, en 2017-2018.....	45
Tableau 19 - Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statuts d'emploi.....	46
Tableau 20 - Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier.....	46

Tableau 21 - Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, par catégories d'emplois au 31 mars 2018	47
Tableau 22 - Taux d'embauche des femmes, par statuts d'emploi, pour l'année 2017-2018.....	47
Tableau 23 - Taux de représentativité des femmes, par catégories d'emplois, dans l'effectif régulier au 31 mars 2018.....	47
Tableau 24 - Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – nombre d'initiatives soumises au Centre de services partagés du Québec	48
Tableau 25 - Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – nombre de nouveaux participants accueillis au cours de l'année.....	48
Tableau 26 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, en 2017-2018.....	49
Tableau 27 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, en 2017-2018.....	49
Tableau 28 - Répartition de l'effectif en heures rémunérées, pour l'année 2017-2018	51
Tableau 29 - Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.....	51

